



République Française  
Département : GARD  
Arrondissement : Alès  
**SOUSTELLE - Commune**

Séance du jeudi 03 avril 2025  
Délibération N° DE\_2025\_012

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 25/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, BRUNEL Laurent, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés :

Absents : KUBANI Sebastien, LINGERAT Celine, VOILLIOT Loic

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, PRIVAT Eric est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le budget primitif - MAIRIE DE SOUSTELLE 2025**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune MAIRIE DE SOUSTELLE,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025\_06 du 11 février 2025 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2024 sur le budget primitif 2025 de la Commune de Soustelle ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2025 de la Commune de Soustelle ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune MAIRIE DE SOUSTELLE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 023 637,43**

**En dépenses à la somme de : 1 023 637,43**

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025  
Date de réception de l'AR: 08/04/2025  
030-213003239-DE\_2025\_012-DE  
A G E D I

DE\_2025\_012

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	111 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	42 250
014	Atténuations de produits	3 000
65	Autres charges de gestion courante	66 000,00
023	Virement à la section d'investissement	328 312,49
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>550 562,49</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits des services, du domaine, vente	1 300
73	Impôts et taxes	32 200
731	Fiscalité Locale	21 200
74	Dotations et participations	43 940
75	Autres produits de gestion courante	16 900
002	Résultat de fonctionnement reporté	435 022,49
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>550 562,49</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Vote
20	Immobilisation Incorporelles	24 000,00
21	Immobilisation Corporelles	334 744,49
001	Solde d'exécution section investissement	114 330,45
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>473 074,94</b>

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de reception de l'AR: 08/04/2025

030-213003239-DE\_2025\_012-DE

A G E D I

DE\_2025\_012

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	67170,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 200,00
13	Subventions d'investissement	74 392,25
021	Virement de la section de fonctionnement	328 312,49
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>473 074,94</b>

**ARTICLE 3 :**

D'APPROUVER le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

**ARTICLE 4 :**

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance**

PRIVAT Eric

**Le Président de séance**

RIBOT Georges

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en préfecture le : 8/04/2025  
- la publication le : 8/04/2025



Date de transmission de l'acte: 08/04/2025  
Date de reception de l'AR: 08/04/2025  
030-213003239-DE\_2025\_012-DE  
A G E D I

DE\_2025\_012